

LE PREFET DU DEPARTEMENT,

03 17

...../P/D/DK

23 FEV 2021

Dakar, le .....

**Objet :** a/s manifestation sur la voie publique

**Messieurs les déclarants,**

J'accuse réception de votre lettre du 19 février 2021, par laquelle vous déclarez, au nom de structures dénommées « Pastef Dakar » et « Frapp Dakar », une marche pacifique projetée le mercredi 24 février 2021, de 15 heures à 19 heures, sur l'itinéraire « Place de la Nation – Boulevard du Centenaire - Rond-point RTS ».

Pour rappel, les manifestations et rassemblements sont interdits du 20 février au 20 mars 2021 par arrêté n° 2555 du 19 février 2021, portant interdiction temporaire de manifestations et de rassemblements dans les régions de Dakar et de Thiès.

Par conséquent, je constate l'irrecevabilité de votre déclaration et vous demande de surseoir à votre manifestation.

Je vous en souhaite bonne réception.

  
LE PREFET  
DEPARTEMENT DE DAKAR  
  
ALIOUNE BADARA SAMBE

A

Monsieur El Hadji Ousmane FALL et consorts,

Tel : 77 972 70 58 / 77 238 68 54 / 78 376 13 05

DAKAR

Ampliations :

- MINT
- GRD
- PR TGIHCD